

06 sep 2019 -18:02

Appartient à Conseil des ministres du 6 septembre 2019

Application de la circulaire relative à la prudence budgétaire pendant la période des affaires courantes

Le Conseil des ministres a marqué son accord sur une série de dossiers dans le cadre de l'application de la circulaire du 21 décembre 2018 relative à la prudence budgétaire pendant la période des affaires courantes.

Il s'agit de :

- SPF Chancellerie du Premier Ministre : marché public dans le cadre de la campagne "Droits des patients" du SPF Santé publique, Sécurité de la chaîne alimentaire et Environnement
- Coopération au développement : cinq subsides (SFERA - UNHCR - UNICEF - WFP - FAO)
- Santé publique : dossier concernant l'extension du module d'enregistrement des victimes du SPF Santé publique
- Budget : deux dossiers (Fujitsu Service Now - Service Management IT / Deloitte Consulting - Business Intelligence Competence Center)
- Politique scientifique : octroi d'une subvention à la Chapelle musicale Reine Elisabeth
- Agenda numérique : réalisation d'un BosaBot pilote pour la Direction générale Transformation digitale du SPF BOSA
- Emploi : dossier concernant une demande de détachés spécialisés via un contrat Smals pour la réalisation de projets en informatique

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse du Premier ministre Charles Michel
rue de la Loi 16
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 501 02 11
<http://www.premier.belgium.be>